



# LES ATTAQUES

Arrêté n°2024-080

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

## **Arrêté de restriction de circulation et du stationnement Rue de l'Espérance**

### **Le Maire de la Commune de Les Attaques**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Considérant la demande de l'entreprise ENSIO SAS en date du 03 juillet 2024;

Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement rue de l'Espérance entre la RD943 et le n°36 pour le bon déroulement des travaux de raccordement pour la fibre optique.

### **ARRETE**

**Article 1 :** Le 18 juillet 2024, une restriction de circulation et du stationnement sera appliquée rue de l'Espérance entre la RD943 et le n°36 pour la durée des travaux.

**Article 2 :** La restriction de circulation et du stationnement consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :

- Route barrée,
- Interdiction de circuler pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds.

**Article 3 :** Une déviation sera mise en place par la Rue Brunet puis par la rue des Hibiscus et au croisement de la RD 943 et de la Zone industrielle.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** La secrétaire de mairie et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

Affiché le 08 juillet 2024.